

CAHIER DES CHARGES

**Pour toute compétition,
randonnée VTT ou autre projet**

PREAMBULE

Organiser une compétition départementale, une randonnée ou pour tout autre projet, implique l'acceptation sincère et sans réserve de ce cahier des charges et son application.

L'objectif de ce cahier des charges est de préciser le cadre dans lequel doivent agir le Comité Directeur UFOLEP 47, la Commission Départementale VTT et les clubs organisateurs.

Ce document représente la base minimale sur laquelle aucune des parties ne pourra négocier ultérieurement.

LES RESPONSABLES

1. Le Comité Départemental UFOLEP 47

Il délègue aux membres de la Commission VTT les tâches suivantes :

- **Contrôler et développer** la pratique du VTT en Lot et Garonne, tant au niveau des compétitions, des randonnées, des multirandos que de toute autre forme de projet où la pratique du VTT serait présente.
- **Faire appliquer** le règlement concernant les licenciés (déclinaison du règlement national au niveau départemental : catégorie d'accueil en UFOLEP, surclassement, ...).
- **Faire respecter** les tarifs d'inscription aux compétitions et randonnées afin de privilégier le licencié UFOLEP.
- **Tenir à jour** les statistiques concernant les randonnées et les multi-randonnées.

1. La Commission VTT

La commission est constituée par : [voir annexe 1](#)

Elle a pour rôle d'assurer les points que le CD UFOLEP 47 lui a délégué.

2. Les clubs organisateurs

Le club affilié à l'UFOLEP et qui désire organiser une compétition, une randonnée, une multi-randonnée ou tout autre projet qui s'appuierait sur l'image de l'UFOLEP est désormais tenu de respecter un Cahier des Charges (voir pages suivantes).

LES COMPETITIONS

OBJECTIF : privilégier le licencié UFOLEP.

1. Inscriptions

Tous les compétiteurs doivent être recensés :

- Les licenciés UFOLEP (relever le n°de licence et l'inscrire sur les fiches + la carte de compétition)
- Les autres licenciés (relever le n°de licence et l'inscrire sur les fiches)
- Les non-licenciés

ATTENTION ! Les non-licenciés sont obligés de présenter un certificat médical de non contre-indication à la compétition VTT datant de moins d'un an au jour de la compétition.
Les licenciés FFC, FSGT, FFTRI doivent présenter leur licence.
En cas de problème, l'organisateur est responsable.

Les coordonnées des compétiteurs (licenciés UFOLEP, autres licenciés et non-licenciés) sont à répertorier sur les formulaires ci-joints. **Voir annexe 2**

Envoyer le tout au Comité Départemental UFOLEP 47.

Toutes les compétitions sont ouvertes aux autres licenciés et aux non-licenciés, tous départements confondus (hors championnats départemental et régional).

2. Ravitaillement

- Un point de ravitaillement est à prévoir pour une boucle d'environ 20 km (au minimum jus de fruits, eau, fruits secs, gâteau).
- Deux points de ravitaillement au-delà d'une boucle de 20 km.

ATTENTION : pour toutes les arrivées (peu importe le kilométrage de la boucle), prévoir un ravitaillement en eau, avec gâteaux, fruits,...

3. Classement

Le jour de la compétition, est établi :

- Un classement UFOLEP par catégorie. On récompensera les 3 premiers de chaque catégorie UFOLEP du Lot et Garonne.
- Un classement scratch toutes catégories confondues, hommes et femmes. Le premier sera récompensé.

Exemple : Pour les 17/19 ans, 20/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans = 46 km
Autres catégories = 26 km

Récompenser le(la) premier(ière) du classement scratch 46 km (toutes catégories confondues).

Les organisateurs sont invités à signaler cette disposition aux compétiteurs le jour même.
Le port du casque à coque rigide est obligatoire dans toutes les épreuves à caractère compétitif.

Récapitulatif pour les classements

Pour toute compétition, l'organisateur doit prévoir :

- Un classement scratch, toutes catégories confondues (récompenser le premier uniquement).
- Un classement UFOLEP du jour, Lot-et-Garonne uniquement (récompenser les 3 premiers de chaque catégorie).
- Le responsable du classement compétition établira un classement des licenciés UFOLEP du Lot-et-Garonne.

4. Communication

Le club organisateur s'engage à faire passer dans la presse (Petit Bleu, Républicain Dépêche et Sud Ouest) l'annonce de la manifestation (avant) et le résultat final (championnat départemental et classement scratch).

5. Prêt du matériel et assurance de la compétition

L'organisateur s'engage à faire parvenir un exemplaire du tract et de l'affiche faisant clairement apparaître :

- Le club organisateur et ses coordonnées
- Le lieu
- La date
- Le type de manifestation
- L'heure d'inscription
- Les tarifs (distinction nette entre les licenciés UFOLEP et les autres)
- Les distances
- Les partenaires avec leur logo
- Le logo UFOLEP

Les responsables des clubs doivent être en possession d'une fiche de déclaration d'accident (à demander à l'APAC).

L'organisateur doit souscrire une assurance pour la manifestation (Activité Cycliste Temporaire ou autre).

6. Tarifs compétition

Tarifs de compétition pour la saison 2014.

	Challenge VTT	3 H VTT (équipe de 2)
Licencié	9,00 €	18€
Non licencié	12,00 €	24€
Jeune licencié (16 ans et moins)	5€	12€
Jeune non licencié	8€	16€
Tandems	9€/personne	-
<u>Inscription sur place</u>	<u>Majoration de 3 €</u>	<u>Majoration de 3 €</u>

LES RANDONNEES

OBJECTIF : privilégier le licencié UFOLEP.

1. Les randonnées sont ouvertes à tous, licenciés UFOLEP, autres licenciés, non-licenciés.

Demander la licence UFOLEP afin de valoriser le licencié UFOLEP (tarif privilégié). Remplir le "tableau analytique des randonnées" ci-joint, et les envoyer au Comité Départemental UFOLEP 47 dans les 15 jours suivant la manifestation.

Les responsables des clubs doivent être en possession d'une fiche de déclaration d'accident (à demander à l'APAC).

L'organisateur doit souscrire une assurance pour la manifestation (Risque Activité Temporaire et/ou Activité Cycliste Temporaire ou autre).

2. Les ravitaillements.

La convivialité doit primer :

- Un point de ravitaillement pour une boucle d'environ 20 km (au minimum jus de fruits, eau, fruits secs, gâteau).
- Deux points de ravitaillement au-delà d'une boucle de 20 km.
- Prévoir un ravitaillement à l'arrivée.

3. Prêt du matériel

Pour pouvoir emprunter le matériel de base (balises, banderoles) au Comité Départemental UFOLEP, l'organisateur s'engage à faire parvenir un exemplaire du tract et de l'affiche faisant clairement apparaître :

- Le club organisateur et ses coordonnées
- Le lieu
- La date
- Le type de manifestation
- L'heure d'inscription
- Les tarifs (distinction nette entre les licenciés UFOLEP et les autres)
- Les distances
- Les partenaires avec leur logo
- Le logo UFOLEP

4. Tarifs randonnée

Tarifs pour la saison 2014.

	Randonnée VTT	Pédestre/Équestre
Licencié	6 à 8€	5€
Non licencié	8 à 10€	6€
Jeune licencié	6,00 €	-
Jeune non licencié	8€	-
Tandems	-	-

5. Droits d'organisation

15 € par manifestation à verser au Comité Départemental UFOLEP 47 pour l'activité VTT, pour la saison 2014.

6. Communication

L'organisateur s'engage à faire paraître dans la presse l'annonce de la manifestation et un compte-rendu final.

Citer, si possible, les partenaires.

SECURITE RANDONNEE

1. P. C.

Le PC doit être placé sous la responsabilité du président, ou à défaut d'un membre du Bureau (vice-président, secrétaire, ...) de l'association organisatrice.

Il dispose, selon la nature des activités et le nombre de participants :

- Des moyens de communication avec les services de secours public (téléphone portable ou fixe) par les numéros d'urgence (18, 17, 15).
- Des moyens d'intervention éventuels : médecins, ambulance privée ou des sapeurs-pompiers, Croix Rouge, ADPC, ... Ces moyens sont adaptés au secteur (moto hors chemin, 4X4).
- De la cartographie du secteur (IGN 25000^{ème}).
- Des n° de téléphone des postes de ravitaillement, des signaleurs.
- D'une voiture ou moto "balai".

2. Les postes de ravitaillement

Placé sous la responsabilité d'un membre de l'organisation, ils disposent d'un moyen de communication avec le PC (téléphone, portable ou CB).

En cas d'incident sur le secteur, ils préviennent immédiatement le PC qui engage les secours en donnant une adresse la plus précise possible (photocopie carte IGN 25000^{ème}).

3. Les signaleurs

Idem poste de ravitaillement.

Les motos ou véhicules sur le circuit disposent d'un moyen de communication avec le PC (CB ou portable) avec en plus, s'il y a des secouristes ou médecins, du matériel de soins.

En aucun cas les personnes des postes de ravitaillement ou les signaleurs ne quittent leur poste sans aviser le PC.

Par ailleurs, au dos des plaques doivent figurer le numéro de l'organisation ou au moins le n° 18 afin de prévenir les secours le plus rapidement possible en cas de problème.

SECURITE COMPETITION

Toutes les mesures de sécurité visant à assurer le bon déroulement de la manifestation doivent être prises.

- Prévoir des signaleurs en nombre suffisant conformément aux arrêtés autorisant l'épreuve.
- Le fléchage et le balisage doivent être évidents, en particulier aux endroits jugés dangereux.
- L'ouverture et la fermeture de l'épreuve par des moyens motorisés sont recommandées mais ne doivent être mises en œuvre qu'après autorisation des autorités locales.
- Mise en place de moyens radio entre les points de contrôle et la direction de course.

• **Circuit inférieur ou égal à 10 km** (à parcourir plusieurs fois) :

- 1 poste fixe de secours avec secouristes
- 1 local ou véhicule sanitaire avec brancard, couvertures et trousse de secours

- **Circuit supérieur à 10 km** (à parcourir plusieurs fois) :
 - 1 poste fixe de secours avec secouristes
 - 1 local ou véhicule sanitaire avec brancard, couvertures et trousse de secours
 - 1 ambulance
 - 1 médecin joignable et disponible à tout moment

- **Circuit constitué d'une seule grande boucle** :
 - Secouristes
 - 1 ambulance
 - 1 médecin sur place.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VTT UFOLEP

Saison 2014

NOM Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
BELLAGARDE Lydie	Bardet 47380 ST ETIENNE DE FOUGERES	05 53 41 06 56	lydiedugas@wanadoo.fr
BERJAUD Claude	6 impasse Brossolette 47240 BON ENCONTRE	06 33 53 63 75	claud.berjaud47@gmail.com
BERTHOUMIEUX Sébastien	1 impasse G. Bizet 47550 BOE	06 88 23 03 14	sebastien_berthoumieux@orange.fr
CABAILH Christophe	Cachat 47310 MOIRAX	06 63 33 81 57	ccabailh@orange.fr
CAUBET Patrick	La Fonpeyre 47120 DURAS	06 07 96 62 85	president@vttduras.org
CAVARZAN Céline	1 impasse G. Bizet 47550 BOE	06 32 79 18 66	celinecavarzan47@orange.fr
FERREIRA Annibal	La Bertonie 47390 MONCLAR		ferreira-ani@sfr.fr
MAIGRE Cyril	9 rue des Mimosas 82400 GOLFECH	05 63 94 10 33	cymai@club.fr
NERIA François	27 rue du 8 mai 45 47520 LE PASSAGE	06 60 59 57 83	
TARBES Jean Claude	La Grangette 47600 CALIGNAC	06 80 03 08 92	tarbes.j.c@sfr.fr
TOMIET Éric	Pin 47180 STE BAZEILLE	05 53 64 13 85 06 81 05 51 65	ggapeugeot.etomiet@live.fr

CONDITION D'ATTRIBUTION D'UNE CARTE COMPETITEUR VTT UFOLEP

Seuls peuvent prétendre être classés dans les Championnats UFOLEP (ou manches de Championnats), les détenteurs de la carte « Compétiteur VTT-UFOLEP ».

Tout licencié UFOLEP est tenu de présenter cette carte, en même temps que la licence dûment homologuée, au départ de la manifestation.

Accès à la carte « Compétiteur VTT-UFOLEP »

Peuvent prétendre à une carte Compétiteur VTT :

- Tout nouveau licencié UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition.
- Les ex-licenciés FFC et/ou FSGT (Voir tableau « Accueil à l'UFOLEP »).
- Les double licenciés UFOLEP/FFC « Pass'Cyclisme Open » et « Pass'Cyclisme ».
- Les double licenciés UFOLEP/FSGT 2e, 3e, 4e ou 5e «catégorie route».

Préalable :

1. La licence fédération Française de Cyclisme étant valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile en cours , tout sportif qui quitte cette fédération n'est considéré libre de ses engagements qu'à partir du 31 décembre suivant.

2. La situation exacte des licenciés de la FFC, qui demandent une carte «Compétiteur VTT-UFOLEP», fait souvent l'objet d'interrogation et d'incertitude. Rappelons à ce sujet, que les seuls documents officiels sont le classement national et les classements régionaux publiés par cette fédération, à la fin de chaque saison (en octobre/novembre). On s'y réfèrera chaque fois que nécessaire. Consultation possible sur www.fcc.fr, rubrique «Nos licenciés».

Toute demande de carte «Compétiteur VTT» devra se faire en utilisant l'imprimé.

Accès des licencié(e)s FFC et FSGT à la Carte « Compétiteur VTT » UFOLEP :

Catégorie	Licencié la saison dernière	Accueil	Arrêt 1 an	Accueil	Arrêt 2 ans	Accueil	Arrêt 3 ans	Accueil	Arrêt 4 ans	Accueil
Pass' Cyclisme	x	OUI	x	OUI	x	OUI	x	OUI	OUI	OUI
Pass'Cycl. Open	x	OUI	x	OUI	x	OUI	x	OUI	x	OUI
Série 3 (Ex Régional) < 20 points	x	OUI	x	OUI	x	OUI	x	OUI	x	OUI
Série 3 (Ex-Régional) 20 points et plus	x	NON	x	OUI	x	OUI	x	OUI	x	OUI
Série 2 (Ex National)	x	NON	x	NON	x	NON	x	OUI	x	OUI
Série 1 (Ex Elite)	x	NON	x	NON	x	NON	x	NON	x	OUI

LICENCIES FFC – CATEGORIE D'AGE « JUNIOR »	
1e année d'âge Classés "Pass'Cyclisme » ou « Pass'Cyclisme Open »	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en catégorie Masculins 17/19 ans
2e année d'âge Classés "Pass'Cyclisme » ou « Pass'Cyclisme Open »	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en catégorie Masculins 17/19 ans
1e année d'âge Classés "Junior FFC »	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en catégorie Masculins 17/19 ans
2e année d'âge Classés "Junior FFC"	Ne peuvent obtenir de carte cyclospor en UFOLEP.

LICENCIES FSGT				
Catégorie	Licencié la saison dernière	Accueil en	Arrêt 1 an	Accueil en
5e - 4e - 3e	x	OUI	x	OUI
2e	x	OUI	x	OUI
1e	x	NON	x	OUI

LICENCIES FFC						
Catégorie	Licenciée la saison dernière	Accueil en	Arrêt 1 an	Accueil en	Arrêt 2 ans	Accueil en
Pass'Cyclisme et Pass'Cyclisme Open	x	OUI	x	OUI	x	OUI
Série 3 Ex-Régionale	x	OUI	x	OUI	x	OUI
Série 1 ou 2 (Ex Nationale ou Elite)	x	NON	x	NON	x	OUI

LICENCIES FFC – CATEGORIE D'AGE « JUNIOR »	
1e année d'âge Classées "Pass'Cyclisme » ou « Pass'Cyclisme Open »	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
1e année d'âge Classées "Junior FFC"	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
2e année d'âge Classées "Pass'Cyclisme » ou « Pass'Cyclisme Open »	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
2e année d'âge Classées "Junior FFC"	Ne peuvent obtenir de carte cyclospor en UFOLEP.

LICENCIÉES FSGT						
Catégorie	Licenciée la saison dernière	Accueil en	Arrêt 1 an	Accueil en	Arrêt 2 ans	Accueil en
3e - 4e - 5e	x	OUI	x	OUI	x	OUI
2e	x	OUI	x	OUI	x	OUI
1e	x	NON	x	OUI	x	OUI

Tout(e) licencié(e) classé(e) «Elite UCI», mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte «Compétiteur(trice) VTT.UFOLEP».

Non licenciés et licenciés FFCT :

- Dans le cas d'épreuves à caractère compétitif ouvertes :
 - à des non licenciés ou licenciés FFCT : la présentation par ceux-ci d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition, datant de l'année en cours, est obligatoire.
 - à des licenciés d'autres fédérations de pratiquants d'une activité cycliste (FFC – FSGT – FFTri) : la présentation par ceux-ci de leur licence est obligatoire. Pour ceux-ci, la souscription par l'organisateur d'une assurance est obligatoire.
- Dans toutes les manifestations VTT à caractère compétitif, les mineurs non licenciés doivent présenter, avec le certificat médical autorisant la compétition, une autorisation parentale.
- Dans le domaine de la compétition, seuls les licenciés UFOLEP, possédant une carte « Compétiteur VTT », peuvent prétendre à un titre fédéral (Départemental, Régional , National). Ils devront avoir participé aux épreuves délivrant un titre Départemental ET Régional, pour participer à l'épreuve Nationale.

LA DOUBLE LICENCE

a) Seul(e)s les licencié(e)s FFC classé(e)s «Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open» peuvent prétendre à la double licence.

Les licencié(e)s FFC de la catégorie d'âge «Juniors 1e et 2e année», classé(e)s «Pass'Cyclisme» ou «Pass'Cyclisme Open» peuvent prétendre à la double licence .

Par contre, en ce qui concerne les licencié(e)s FFC classé(e)s «Juniors», seul(e)s les «Licencié(e)s FFC Juniors 1e année» peuvent prétendre à la double licence.

b) Seul(e)s les licenciés FSGT de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e catégories peuvent prétendre à la double licence ;

Lors de la demande de carte Compétiteur VTT UFOLEP, le (la) licencié(e) qui a une double appartenance doit **OBLIGATOIREMENT** la déclarer en précisant sa catégorie.

Cas particuliers rencontrés chez les double licenciés :

- Tout(e) double licencié(e), classé(e) en «Série Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open FFC» en début de saison, qui accède à la suite de points marqués à la «Série 3» de cette fédération, doit à ce moment, choisir sa fédération : l'UFOLEP ou la FFC . **En aucun cas, il (elle) ne pourra, la saison suivante, accéder à la double licence , sauf s'il (elle) est rétrogradé(e) en «Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open».**

- Tout(e) double licencié(e) FFC, qui en fin de saison est classé(e) «Série 2 FFC» alors qu'il (elle) avait débuté la saison en «Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open» ne pourra prétendre à une carte Compétiteur pour la saison suivante.

Cas particuliers des Jeunes doublement licenciés UFOLEP /FFC et/ou UFOLEP/FSGT et surclassés strictement UFOLEP :

- Un(e) jeune de 14 ans à l'UFOLEP est cadet(te) à la FFC et à la FSGT. Il (elle) participera aux épreuves et aux championnats UFOLEP dans la catégorie «Jeunes 15/16 ans».
- Un «Jeune masculin de 16 ans» à l'UFOLEP est junior à la FFC et à la FSGT. Il participera aux championnats UFOLEP dans la catégorie «Masculins 17/19 ans ».
- Une «Jeune féminine de 16 ans» à l'UFOLEP est junior à la FFC et à la FSGT. Elle participera aux championnats UFOLEP et autres épreuves dans la catégorie «Adultes Féminines 17/29 ans».
- Un «Adulte masculin de 19 ans» à l'UFOLEP participera aux championnats UFOLEP dans la catégorie «Adultes Masculins 20/29 ans».

Remarque :

- Pour les jeunes âgés (e)s de 14 ans et 16 ans, à double appartenance ou strictement UFOLEP surclassé(e)s, un certificat médical de simple surclassement est obligatoire.

LES MUTATIONS

a) Périodes de mutations :

- Entre associations UFOLEP : du 1er septembre au 31 octobre.
- Autres fédérations : du 1er au 15 novembre.

b) Processus à respecter :

- Utiliser le formulaire national (Annexes n°2 et n°2b de ce règlement)

c) Réglementation concernant les mutations :

- Voir article 11 du Règlement Intérieur National. (voir Annexes n°2 et n°2b).

Les mutations inter-départementales UFOLEP, **hors période légale** (celles qui sont demandées entre le 1er novembre et le 31 août), doivent obligatoirement recevoir l'accord des comités départementaux concernés.

- Pour bénéficier de la non obligation de formuler une demande de mutation, les intéressés doivent rester une saison sportive sans licence.
- En cas de désaccord, c'est le comité départemental qui tranchera.
- Pour les mutations inter-fédérations, le régime en vigueur est celui de la fédération quittée.

CATEGORIES

Catégories d'âge :

Les années de naissance correspondant aux différentes catégories d'âge en vigueur dans les épreuves officielles sont publiées annuellement dans l'additif aux Règlements Généraux Administratifs et Financiers des Compétitions Nationales (l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison soit le 01 septembre).

Aucun changement de catégorie d'âge ne peut intervenir avant la fin du calendrier de la saison en cours pour les sportif(ve)s déjà licencié(e)s.

- Jeunes Masculins/Féminines 11/12 ans ⇒ Nés en 2002 et 2003
- Jeunes Masculins/Féminines 13/14 ans ⇒ Nés en 2000 et 2001
- Jeunes Masculins/Féminines 15/16 ans ⇒ Nés en 1998 et 1999
- Adultes Masculins 17/19 ans ⇒ Nés de 1995 à 1997
- Adultes Masculins 20/29 ans ⇒ Nés de 1985 à 1994
- Adultes Masculins 30/39 ans ⇒ Nés de 1975 à 1984
- Adultes Masculins 40/49 ans ⇒ Nés de 1965 à 1974
- Adultes Masculins 50/59 ans ⇒ Nés de 1955 à 1964
- Adultes Masculins 60 ans et plus ⇒ Nés de 1954 et avant
- Adultes Féminines 17/29 ans ⇒ Nées de 1985 à 1997
- Adultes Féminines 30/39 ans ⇒ Nées de 1975 à 1984
- Adultes Féminines 40 ans et plus ⇒ Nées en 1974 et avant
- Tandems ⇒ Adultes. 17 ans et plus

TABLEAU ANALYTIQUE DES RANDONNEES

ASSOCIATION

RANDONNEE

DATE

NBRE TOTAL DE PARTICIPANTS

ACTIVITES	LICENCIES	NON LICENCIES	TOTAL
VTT			
Pédestre			
Cyclotourisme			
Autres :			
TOTAL			

Remarques :

**Merci de bien vouloir transmettre ce document
au Comité Départemental UFOLEP 47**